

CONSEIL MUNICIPAL

<u>Séance du 09.09.2014</u>

1. Chasse

Le ban communal de Michelbach le Haut comprend 3 lots de chasse :

- Lot A 300 ha dont 24 ha de forêt Adjudicataire principal M. A. Cron
- Lot B 282 ha dont 60 ha de forêt Adjudicataire principal M. E. La Roche
- 3 lots de chasse réservés tout propriétaire possédant 25 ha d'un seul tenant a le droit de se réserver un domaine de chasse.

La location de chasse arrivant à échéance, une consultation écrite a été adressée à tous les propriétaires fonciers afin d'obtenir l'abandon du produit de la chasse, à la commune qui s'engage à payer les cotisations obligatoires d'assurance accidents agricole et à entretenir les chemins ruraux et les fossés. 3 délégués communaux siègeront à la Commission communale consultative de la chasse (la 4 C) durant la période du 02.02.2015 au 01.02.2024 ainsi que les 3 représentants nommés par la Chambre d'agriculture et le CNPF. La 4C est habilitée à fixer le prix des baux, qui sera communiqué ultérieurement au conseil municipal.

2. Personnel communal

- Renouvellement du CUI CAE et durée du temps de travail de la maîtresse de maison du périscolaire

Mme C. Kirchhofer est amenée, depuis la rentrée scolaire, à assurer avec Mme S. Rey ATSEM, l'accueil du matin des enfants scolarisés à Michelbach le Haut. Le conseil municipal décide de renouveler son contrat sur une base de 24 heures hebdomadaires.

- Contrat de l'agent communal en CUE CAE
- M. le Maire informe le conseil municipal que le contrat de M. M. Rumelhard arrive à échéance des 5 ans au 31.12.2014.
- Agent d'entretien à l'école et au périscolaire

L'adjoint technique 2^{ème} classe stagiairisé au 01.01.2014 actuellement en charge de l'entretien des locaux de l'école est en arrêt maladie ininterrompu depuis le 26.03.2014.

Le conseil municipal accepte de proroger les remplacements confiés à l'entreprise AMAC en attendant la décision relative à l'arrêt maladie, du comité médical.

3. Assurance statutaire du personnel communal

Le conseil municipal accepte l'augmentation des taux pour les risques assurés auprès de l'organisme retenu par la CDG68 afin de proroger l'assurance statutaire du personnel communal.

4. Périscolaire

Afin de simplifier les démarches administratives pour la mise en place de l'accueil du matin, il a été décidé au moment de la rentrée scolaire, de confier la gestion de la demi-heure d'accueil au périscolaire. Le conseil municipal décide de faire un avenant au règlement de fonctionnement destiné aux parents.

5. Indemnité de gestion au comptable du Trésor

Le conseil municipal décide

-de demander le concours du comptable des Finances publiques de Saint-Louis pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire -d'accorder l'indemnité de conseil qui sera soumise à la décision du conseil chaque année pour la détermination du montant à verser.

6. Motion de soutien à la Brigade verte

Le conseil municipal décide de prendre une motion de soutien à la Brigade verte dont le personnel devrait être réparti dans les diverses communes ou EPCI du syndicat à partir du 01.01.2020.

7. Motion relative à l'avenir de la Région Alsace

Dans le contexte de la réforme territoriale engagée par le gouvernement et suite au vote de l'assemblée nationale le 21.07.2014, le conseil municipal décide de déposer une motion relative à l'avenir de la région Alsace.

8. Rénovation du réseau des Sous-Préfectures en Alsace

Le conseil municipal est invité par le M. le Sous-Préfet à donner son avis sur la proposition retenue pour le Haut-Rhin, avis purement consultatif. Les conseillers y émettent un avis favorable.

9. Règlement intérieur du conseil municipal

Les conseillers adoptent pour toute la durée du mandat, le règlement dont les différents points sont présentés par M. le Maire :

fréquence des conseils – convocation du conseil municipal – ordre du jour – secrétaire de séance – tenue des séances – publicité des séances – vote des délibérations – présentation et traitement des questions orales.

10. Urbanisme

Un avis favorable est émis aux demandes suivantes: permis de construire

- M. M. Noeppel extension de l'atelier menuiserie et mur de soutènement agrandissement de la menuiserie à l'arrière de l'atelier existant déclarations préalables
- M. J. Schoebelen création de 3 velux sur la toiture de la maison
- M. R. Boulais création d'un auvent au-dessus de l'escalier d'entrée de la maison
- M. P. Goffin installation d'un toit sur la grange partiellement démolie.